

Rapport d'activité 2022-2023





Le rapport d'activité signe toujours la fin de la saison de chasse. En Haute-Garonne, la saison 2022/2023 fut marquée par le déplacement du siège social de la Fédération à Carbonne dans des locaux neufs et fonctionnels. Elle correspond aussi au lancement de la formation décennale relative à la sécurité à la chasse, priorité des priorités. Elle conforte la position et l'engagement des chasseurs au service de la biodiversité.

Ce rapport présente les travaux de votre Fédération, de son Conseil d'Administration et de son Personnel. Il participe également à la mise en valeur de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles. Une manière de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent, sans relâche, à l'aménagement et à l'entretien du territoire ainsi qu'à la pratique d'une chasse populaire vécue en toute sécurité.

En vous invitant encore à prendre soin de vous et de vos proches et en vous demandant de rester unis et solidaires, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Bernard PORTET
Président de la FDC31

Sommaire

L'année 2022-2023 en images	4
Vie fédérale	
Partenaires et Conventions	8
Partenariat FRCO.....	9
Service Adhérents	
Espace adhérents	12
Règlementaire /Traitement des AG	13
Service Formations	14
ESOD	16
Service Suivi Faune sauvage	
Bécasses	18
Palombes /Cailles /GIC Petit gibier	20
Perdrix rouge /Lièvre	22
Galliformes de montagne	24
Isard	25
Chevreuil	26
Cerf	28
Sanglier / Points noirs	30
Registre de battue	32
Service Dégâts de gibier	33
Service Environnement	
Milieu agricole	35
Territoires /Friches urbaines.....	37
Milieu humide.....	39
Règlementaire / Suivi Sanitaire	40
Service Communication	42
Service Guichet Unique	43
Les Élus de la FDC31/ Le Personnel Fédéral	44

Rétrospective de l'actualité pendant l'année cynégétique

Hommage à Pierre FUZIES

Charismatique, atypique, fédérateur, respectable et respecté, précurseur, défenseur acharné de la chasse et des chasseurs... un chic type s'en est allé.

Passionné de chasse depuis sa plus tendre enfance, c'est derrière le lièvre qu'il aimait courir ! Dans le monde cynégétique, beaucoup d'entre nous le connaissent pour son dévouement à la cause des chasseurs tant localement (à l'Acce de l'Union, l'AICA de la Moyenne Vallée du Girou, ou la Louvèterie), que régionalement (Conseil Régional de la Chasse).

Il a aussi œuvré à l'Union Nationale des Fédérations de Chasseurs (qui est la FNC d'aujourd'hui) et a représenté la chasse auprès de l'ONCFS, de la FACE...

Son parcours politique est tout autant remarquable : représentant du CPNT, Conseiller Régional de Midi Pyrénées... il a même siégé à la Communauté Européenne de Strasbourg ! Merci à lui pour cet engagement.

Pierrot restera longtemps dans nos mémoires et dans l'Histoire de la Chasse.

Au revoir Pierre !



Trame Verte et Bleue, rôle des ouvrages

La FDC31 conduit une action visant à identifier les ouvrages permettant aux espèces de gibier de franchir les infrastructures (autoroutes, canaux). Le but recherché est de faire connaître le rôle écologique des petits ouvrages auprès des collectivités territoriales.





Formation décennale en Haute-Garonne, déjà plus de 1500 chasseurs formés !

Que ce soit en distanciel ou en présentiel, depuis 2022, les chasseurs peuvent participer à la formation décennale, qui, rappelons-le, est obligatoire à échéance de 10 ans.

En Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de la FDC a fait le choix de vous réunir près de chez vous, par secteur géographique. Ainsi en Novembre 2022, ce sont les secteurs des UG 1, 2, 3 et 4 qui ont été invités.

Parallèlement, tous les chasseurs adhérents à la FDC31 ont la possibilité de suivre cette formation sur internet, à leur rythme. Un mode de formation à distance très apprécié, notamment par les actifs !



La chasse en France, grande enquête en cours

En février 2023, la FNC a lancé une nouvelle grande enquête auprès de tous les chasseurs français afin de connaître les retombées économiques, environnementales et sociétales de la chasse en France. Cette étude permettra de mettre à jour les données et ainsi de mieux défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs .

Votre Fédération vous accueille à Carbonne



Le mois de mai 2022 a été bousculé entre le 17 avenue Jean Gonord à Toulouse et le 23 chemin de Laveran à Carbonne : la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a déménagé vers son nouveau siège social.



Plus centré dans le département et plus accessible, la Fédération reçoit les chasseurs, futurs chasseurs, partenaires, fournisseurs, dans un cadre agréable et fonctionnel. Plus de 1000 personnes sont déjà passées nous voir !

Actions pour la biodiversité

Ici la construction d'un hôtel à insectes, là un sentier pédagogique, là encore la plantation de haies... les territoires, avec les chasseurs, s'activent pour dynamiser et informer le public des gestes et actions bénéfiques à la biodiversité « ordinaire ».

Observer, agir, partager.



SIA , déclarez vos armes !

Depuis le printemps 2022, les détenteurs d'armes doivent déclarer sur la nouvelle plateforme du SIA. C'est une obligation réglementaire que tout chasseur doit effectuer au plus tard le 1er juillet 2023.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet rubrique Règlementation/Armes

Agrément pour manipuler des animaux sauvages

Depuis 2022, la FDC31 est dotée d'un agrément ministériel permettant de manipuler des animaux à des fins scientifiques. Nous sommes la première Fédération en France à obtenir cet agrément. Ainsi, en toute légalité, notre personnel qualifié peut intervenir en tenant compte du bien être animal dans le cadre de procédures telle que la pose de collier GPS par exemple.



Mileoc, 124^{ème} mare restaurée

En 5 ans, le programme Mileoc a permis de restaurer 124 mares en Haute-Garonne ! Une collaboration entre chasseurs, agriculteurs et fédération très efficace pour la biodiversité. Ces petites zones humides sont extrêmement précieuses pour la faune sauvage en leur apportant eau, abri ou habitats de reproduction.

Les chasseurs au service de la Biodiversité...

Une publication éditée par la FNC pour expliquer comment les chasseurs agissent sur le terrain pour la biodiversité, à lire absolument !

Gestionnaires d'espaces naturels, experts en recensement des populations d'animaux sauvages, animateurs nature ou planteurs d'arbres... tout est dit avec des chiffres précis sous forme de tableau de bord.

Consultez-le sur notre site internet : Actualités/Environnement



Partenaires et Conventions



La Fédération des chasseurs de la Haute Garonne travaille en relation avec de nombreux partenaires et structures.

- ◆ Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet sur Tarn, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats.
- ◆ Avec **l'OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition de deux techniciens (0.5 ETP) à l'équipe ours permet de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en prenant en compte la présence de l'ours.
- ◆ Des relations de coopération transpyrénéenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.
- ◆ Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31** grâce aux formations des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage.
La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'interculture.
- ◆ Une convention de partenariat sur les documents d'urbanisme est active avec la **Fédération de Pêche** depuis 2015.
- ◆ Avec **Réseau 31**, la convention existante a été complétée en 2021 pour définir les rôles et affiner les interventions de chaque partie sur la problématique des noyades dans le Canal de St Martory.

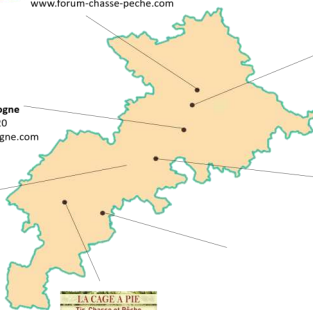


La drome guide les animaux vers la sortie du canal.

Il existe également des partenariats avec Arbres et Paysages d'Autun, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée.... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.

Nos partenaires 31 sur la collecte de cartouches en 2022-2023

Les Fédérations départementales ont des missions similaires qui peuvent être coordonnées et mutualisées. Les compétences du pôle d'ingénierie de la FRC Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention des financements régionaux, nationaux ou européens pour les réaliser.



Forum Chasse & Pêche
TOULOUSE - 05.61.57.57.10
www.forum-chasse-peche.com

APG
Armurerie Pyrénées Gascogne
EAUNES - 05.61.92.09.20
www.armureriepyreneesgascogne.com

contact
2 Avenue des Pyrénées
31430 LE FOUSSERET
Tel. 05 61 87 27 52
Fax 05 61 87 26 38
Ouvertures au samedi de 9h à 12h
Le dimanche de 10h à 12h
Carrefour Contact
LE FOUSSERET - 05.61.87.27.62

Liberty Pêche Chasse
PORTET-SUR-GARONNE -
05.61.72.63.31
www.liberty-peche-chasse.fr

Fédération Départementale des Chasseurs
Fédération Départementale des Chasseurs
CARBONNE - 05.62.71.59.39
www.chasse-nature-occitanie.fr

LA CAGE À PIE
La Cage à Pie
SAINT-GAUDENS - 05.61.79.73.04



Ramassage des cartouches

Le projet de récupération des cartouches initié par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie mobilise un grand nombre de chasseurs chaque année.

Durant la saison 2021-2022 **près de 11 tonnes de cartouches** ont été recyclées en région (sur les 8 départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées) dont 2,8 tonnes en Haute-Garonne.

Une entreprise aveyronnaise recycle les cartouches.

Communication :

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie est porteuse de projets sur la communication à destination du grand public.

En plus d'être coordinatrice de l'évolution du site internet, elle relaie nos actualités départementales via les réseaux sociaux (Facebook), réseaux professionnels (Linkedin) et propose des vidéos sur Youtube.



Natura'Bus

La Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie met une remorque pédagogique à disposition de la Fédération de la Haute-Garonne dans le cadre d'animations de grands événements.

L'Eco-contribution comment ça marche ?

La dernière loi chasse de 2019 a eu des impacts sur nos structures mais aussi sur les sommes dédiées à l'activité chasse. Ainsi, la redistribution des fonds d'État en direction des Fédérations des Chasseurs a pour objectif la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Afin d'y répondre, le fond est abondé par les Fédérations Départementales des Chasseurs à hauteur de 5 € par validation annuelle, puis complété de 10 € par l'État sur le même critère.

Cette enveloppe nationale, directement dépendante du nombre de validations annuelles, est répartie par région administrative. Pour l'Occitanie, c'est donc 1,7 M € à transformer en projets environnementaux et d'amélioration des connaissances de la faune sauvage.

Le partenariat de la Fédération Départementale 31 avec la Fédération Régionale des Chas-

seurs d'Occitanie aboutit à la création de plusieurs projets dont la FDC31 est animatrice ou porteuse.

Des projets sur l'amélioration des habitats : la gestion de l'interculture en faveur de la petite faune de plaine ou l'amélioration de la connaissance des corridors écologiques auprès des collectivités, ont vu le jour grâce à ce dispositif financier. En ce qui concerne les connaissances de la faune sauvage, les programmes de suivi des espèces sangliers, perdrix rouge et perdrix grise des Pyrénées par GPS, sont mis en place.

Cette nouvelle démarche met en valeur l'implication des FDC et FRC dans la préservation de la biodiversité. L'ensemble de ces projets se fait avec le soutien des adhérents territoriaux et des chasseurs.

Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution



Cyn'Obs : observer la faune sauvage

Dans le cadre de l'écocontribution OFB / FNC, la FRC Occitanie porte le projet CYN OBS avec les fédérations départementales. Son objectif est de recenser l'ensemble des espèces cynégétiques afin de dresser un état des lieux du gibier en Occitanie.

Ainsi, la Fédération des chasseurs de la Haute-Garonne se mobilise sur les cortèges d'espèces petit et grand gibier, sur les espèces de montagne comme les galliformes et l'isard, et sur les migrateurs. L'obligation est de respecter les protocoles adoptés au niveau national et de retranscrire ces données dans les bases départe-

mentales, régionales et nationales. Les analyses que vous retrouvez dans les carnets cynégétiques et dans les autres supports de communication sont issues de ce projet.

Grâce à celui-ci, la FDC31 a pu s'impliquer intensivement dans les suivis de la petite faune de plaine, dans la reprise des opérations de suivi Bécasse des bois et dans la conception d'un protocole suivi nocturne Sanglier."



Service adhérents



Service adhérents

Espace adhérent

68 %



des 545 attributaires
saisissent leur Plan de
Chasse en ligne.

L'espace adhérent, accessible depuis notre site internet, est un outil spécifique destiné à mieux communiquer avec les adhérents territoriaux .

C'est fait pour vous, consultez le !

Saisie des Plans de chasse en ligne

Mise à disposition des documents administratifs

Consultation des dossiers de dégâts

Saisie des prélèvements grand gibier

Suivez l'évolution de vos Plans de chasse

En choisissant **Plans de chasse / Dégâts**, vous trouverez l'historique et la répartition des réalisations par espèce, sur votre territoire, votre massif et sur l'ensemble du département.

Consultez les dossiers de dégâts en cours et l'historique

En choisissant **Dégâts / Dégâts**, vous obtenez la **courbe d'évolution** sur 5 ans des dossiers de dégâts en surface et en nombre pour votre territoire, votre massif, et le département.

Consultez les documents administratifs de votre territoire

En choisissant **Territoire / Documents**, vous obtenez les documents de votre territoire : **ordre d'agrément, compte-rendu d'AG, facture plan de chasse**.

En choisissant **Circulars / Documents AG / Flash Info**, ou modèles documents, retrouvez les documents de gestion des KI AG, tarifs des pièges, planning des formations, flash info, enquête sanglier...

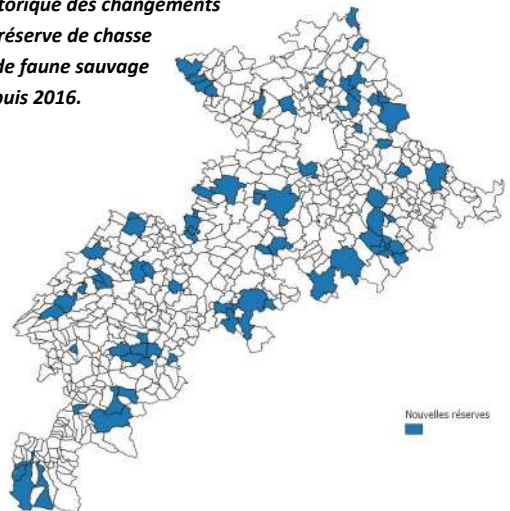
Prêt de matériel

Cette saison 2022/23, les forums d'associations et d'animations de villages ont repris. C'est l'occasion pour les ACCA de faire connaître le rôle des chasseurs dans les territoires auprès du grand public. Après réservation auprès de la FDC, nous avons prêté du matériel d'exposition : animaux, plaquettes, affiches, déroulants ... aux ACCA qui en ont fait la demande.

Le service cartographie de la Fédération vous aide dans vos projets de **changement de Réserve de Chasse et de Faune sauvage**.

Attention : la date limite des demandes est janvier pour une mise en place dès la saison suivante.

Historique des changements de réserve de chasse et de faune sauvage depuis 2016.



1:650 000

FDC 31 - février 2023

Procédure pour le traitement de votre Assemblée Générale

Par le décret du 23 décembre 2019, en particulier en matière de gestion des ACCA/AICAF/AICA, la **FDC 31 est désormais en charge de la validation de vos modifications de statuts, de règlement intérieur et de chasse.**

Conformément à vos statuts, vous devez effectuer une Assemblée Générale ordinaire entre le 1^{er} avril et le 30 juin de chaque année. Dans les jours qui suivent l’affichage en mairie, **une copie de la convocation doit être adressée à la Fédération Départementale des Chasseurs.**

En l’absence de modification vous devez archiver votre procès-verbal, feuille d’émargement et convocation affichée en mairie. Vous n’avez pas à transmettre de documents à la Fédération ou la Sous-Préfecture .

Si des modifications ont lieu telles que : changement de bureau et/ou conseil d’administration, modification des statuts (pourcentage de membres associés, nombre d’administrateurs) et du règlement intérieur et de chasse vous devrez nous transmettre les documents suivants (sur la base des documents fournis par la FDC31) :

- ◆ Le compte-rendu d’Assemblée Générale accompagné des feuilles d’émargement
- ◆ Statuts si modification
- ◆ Règlement intérieur et de chasse si modification
- ◆ Cerfa déclaratif des dirigeants si modification (conseil d’administration et bureau)
- ◆ Fiche adhérent FDC 31 si modification (coordonnées des dirigeants et du contact internet)

Nous transmettrons votre dossier à la Sous-Préfecture pour procéder à l’enregistrement des modifications de dirigeants et à la modification de vos statuts. Un accusé de réception vous sera transmis par la Fédération et un récépissé de modification par la Sous-Préfecture de Muret.

Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse, nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

Le « kit AG » est envoyé par email à toutes les ACCA/AICAF/AICA du département courant avril de chaque année.

Ce dossier sera également accessible depuis le site internet via votre « Espace adhérent ».

Permis de chasser



578

Candidats formés

78,5%

de réussite à l'examen

Toujours très actif, le service Formation de la FDC31 consacre plus de 200 jours de travail pour former les candidats au permis de chasser. Le bon taux de réussite nous permet de juger de sa qualité !

5 sessions de formation au permis de chasser ont été assurées durant l'année 2022. 612 candidats se sont inscrits, et parmi eux, 578 ont été formés au permis.

Bravo aux 454 candidats qui ont obtenu l'examen, et félicitations aux 49 nouveaux chasseurs qui ont obtenu la note de 31/31 !

Pour s'initier à la chasse collective en toute sécurité, les nouveaux chasseurs sont invités à découvrir la chasse en battue, encadrée par la FDC31, dans la forêt de Cardeilhac.



8%

de chasseresses

Notons qu'en 2022, 36 chasseresses ont été reçues à l'examen du permis de chasser, soit près de 8% des nouveaux chasseurs.

29

nouveaux agriculteurs-chasseurs

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, des formations au permis de chasser et au piégeage sont proposées aux agriculteurs du département.

La FDC31 a formé 34 exploitants agricoles au permis de chasser en 2022 et 29 ont été reçus à l'examen, soit 85 % de réussite.

Nous pouvons juger là leur totale motivation pour protéger leurs cultures.



Autres formations

Chasse accompagnée

18

18 candidats ont suivi cet apprentissage pour se familiariser à la pratique de la chasse avec un ou plusieurs parrains, dès l'âge de 15 ans.

75

Chasse à l'arc

Chiffre record depuis plus de 10 ans, 75 personnes ont choisi de suivre la formation chasse à l'arc au cours des 3 sessions de l'année 2022. Quel succès !

Ces formations se font avec la participation de l'ASCAM (Association des Chasseurs à l'Arc).

Hygiène de la venaison

63

En 2022, deux sessions de formation ont permis de former 63 participants aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

Piégeage

31

31 candidats sont devenus piégeurs dont 12 agriculteurs en suivant la formation théorique et pratique obligatoire pour obtenir un agrément piégeur. L'ADPA 31 (Association des Piégeurs 31) participe à cette formation.

Chef de battue

380

En 2022, 8 sessions de formation responsable de battue ont été organisées pour 380 chasseurs inscrits par leur président d'ACCA.

Depuis 2021, anciens et nouveaux chef de battue sont réunis pour suivre une formation commune, amenant à des échanges constructifs. Ces sessions entrent dans le cadre de la formation décennale.

Formation décennale

1500

Voté en 2020 dans le cadre de la réforme de la Chasse, la formation décennale est devenue obligatoire pour tous les chasseurs.

Dès le printemps 2022, la FDC31 a proposé la formation à distance (version numérique) à tous ses adhérents et la version en présentiel à l'automne pour les résidents des UG 1, 2, 3 et 4. Ainsi aujourd'hui plus de 1500 personnes sont à jour de cette formation. En 2023, ce sont les UG 5, 6 et 7 qui seront conviées.

Garde Chasse particulier

15

15 personnes ont suivi la formation Garde Chasse particulier, en partenariat avec l'association des Gardes Particuliers (FDGP31) et l'OFB.

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts



6

Espèces invasives
ESOD

Les espèces telles que belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet sont des espèces dont la destruction n'est possible que si un **arrêté ministériel** l'autorise.

Pour permettre leur régulation par piégeage ou par destruction à tir, la FDC31, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et l'association des Piégeurs Agréés de la Haute-Garonne (ADPA 31) se sont investies pour faire valoir la nécessité de régulation de certaines de ces espèces dans le département. Un dossier a été présenté au Préfet de la Haute-Garonne qui l'a soumis aux instances nationales. En juillet 2023, un nouvel arrêté ministériel listera les espèces pouvant être régulées en Haute-Garonne.

A ce jour, voici les espèces classées invasives et ESOD sur la Haute-Garonne :

Espèces invasives : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur et bernache du canada.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : renard, fouine, martre (uniquement sur les communes de montagne), corneille, pie



7

Espèces classées
ESOD

bavarde, lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 30 juin dans certaines parties du département et sous conditions.

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces ESOD et moyens de régulation sont accessibles sur internet :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/reglementation-generale/les-nuisibles.php>



Bilan des déclarations traitées

Sur la saison 2021-2022, la DDT a traité 648 demandes d'autorisations préfectorales de destructions à tir, réparties en :

- ◆ 84 demandes pour le renard
- ◆ 208 pour la corneille
- ◆ 77 pour la pie
- ◆ 279 pour le pigeon ramier



Bécasse des bois

5,21

Prélèvement
moyen

24 %

ChassAdapt



Pensez à retourner votre carnet !

L'analyse des prélèvements bécasse est effectuée sur la saison **2021-2022**, les informations sur la saison en cours étant incomplètes.

En 2021-2022, 4709 carnets bécasse papier ont été distribués, et 1433 chasseurs ont choisi de déclarer sur ChassAdapt (carnet numérique), soit un total de 6142 chasseurs de bécasse référencés.

3922 carnets papier ont été retournés à la FDC, soit environ 83%. L'avantage de ChassAdapt est qu'il n'y a pas de retour à faire, les déclarations étant enregistrées automatiquement.



Le baguage de nuit a repris !

Le service Gestion de la Faune Sauvage de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne a repris ses missions en partenariat avec l'OFB sur le suivi post nuptial de la bécasse des bois.

Ainsi **26** bécasses ont été baguées sur notre territoire depuis l'hiver 2022.

Ces baguages et reprises ont pour objectif de savoir où et quand l'oiseau s'est déplacé, et de qualifier la reproduction grâce à l'âge-ratio par la lecture d'ailes des oiseaux capturés.



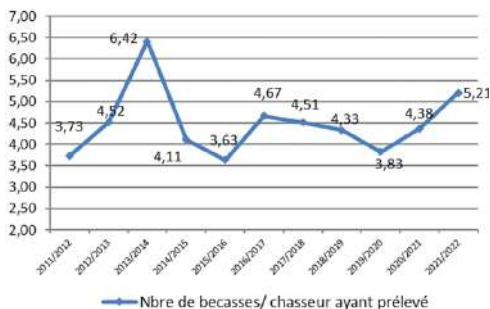
Grâce à l'exploitation des 6142 déclarations, nous constatons qu'au moins 971 chasseurs ont prélevé à minima une bécasse.

Ces 971 chasseurs ont prélevé 5062 bécasses, ce qui représente un prélèvement moyen de 5,21 oiseaux par chasseur ayant prélevé pour la saison 21/22.

Le graphique ci-dessous indique que le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé, remonte très largement.

La saison 21-22 figure parmi les meilleures années de la dernière décennie.

Nbre de bécasse/chasseur ayant prélevé



Sur la saison 2022-2023, 4476 carnets bécasse papier ont été distribués et 1490 ont été demandés via ChassAdapt soit 24% des demandes.

L'étude des bécasses se fait depuis des années par le suivi des moyens de marquage. Les captures se font de nuit, avec l'aide de filets spécialement adaptés. Les bécasses sont manipulées avec précaution, baguées puis relâchées.



Les jumelles thermiques permettent de mieux repérer les oiseaux de nuit afin d'effectuer la capture en toute sécurité.

Opération baguage



Ci-contre, une bécasse brévirostre reconnaissable à la petite taille de son bec.



**Banque
Assurance
Téléphonie Mobile**

**UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel

Portet sur Garonne

11, place de la République - 31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 05 61 43 10 51 - Email : 02224@creditmutuel.fr

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients sociétaires.



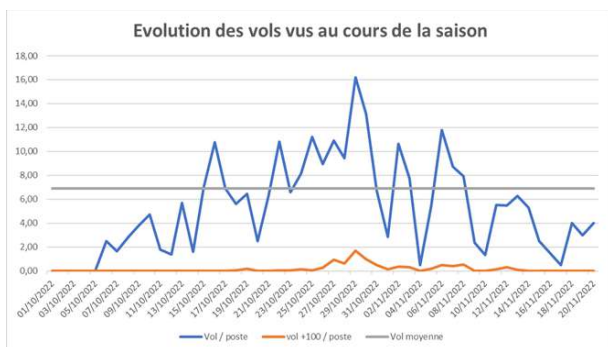
Palombes

3

millions vues
aux cols

Une année de migration
exceptionnelle !

En Haute-Garonne pendant 1 mois et demi, 30 palomayres complètent leur carnet d'observation du haut de leur palombière. Ces informations permettent de décrire le déroulement de la migration de l'oiseau bleu sur notre département. Malgré une nouvelle tentative de remobilisation cette année, seulement 15 carnets sur 30, ont été retournés ; seuls ces chasseurs mobilisés recevront le carnet l'an prochain.



L'activité des palombières haut-garonnaises a été particulièrement intense entre la St Luc et le 11 novembre 2022, avec un taux d'occupation de près de 90%.

Les données de notre réseau départemental mettent en évidence une migration en dents-de-scie (voir schéma). Notons que 40% de l'activité s'est effectuée la 3ème décade d'octobre.

Nous constatons une belle migration les 25 puis les 29 et 30 octobre. Ces 3 journées représentent 17% de la migration annuelle. Cette période a été suivie de 2 pics les 2 et 4 novembre mais contrairement aux autres années, il n'y a pas eu de pic en fin de saison. Les chiffres confirment une très bonne année migratoire avec une moyenne de 6.9 vols et de 220 palombes vues par jour et par poste. Ce constat se fait ressentir sur le nombre de prélèvements par jour et par poste qui est de 5 cette année.

Comptages Cols basques

En France, c'est sur le littoral atlantique que le flux migratoire est le plus dense. C'est pour cette raison que le GIFS (Organisme national de suivi des palombes) procède à des comptages sur les cols basques à l'automne de chaque année.

Cette année durant cette période plus de 3 millions d'oiseaux migrateurs ont été recensés au passage des Pyrénées, dont 50 % le 2 novembre (1 480 000 oiseaux). Deux autres jours ont connus une belle migration : le 25 octobre avec 550 000 oiseaux et le 30 octobre 570 000, soit 86% de la migration totale en 3 jours. Une année de migration exceptionnelle!



La caille des blés

Le SDGC de 2020 a défini de nouvelles règles en terme de Plan de Gestion et de suivi de la caille des blés sur notre département.

Le carnet de prélèvement petit gibier 31 intègre depuis cette date un volet obligeant les chasseurs à indiquer les prélèvements de caille effectués dans la saison.

L'étude de ces carnets dès la 1ère année d'instauration de ce suivi, nous donne des informa-

tions pertinentes sur cette espèce et en premier lieu l'intérêt qu'elle suscite : 20% des chasseurs chassent la caille !

L'année 2022 est notée très moyenne en terme de prélèvements, les conditions météorologiques caniculaires peuvent expliquer cette tendance. Un faible taux de reproduction a été constaté par les chasseurs juste après les moissons.

Ainsi, en Haute-Garonne, contrairement à 2021, année qualifiée de très bonne pour la caille avec un prélèvement moyen de 1,90 cailles par chasseur, cette année ce chiffre est de 1,35 seulement.

Un Groupement d'Intérêt Cynégétique

est un outil qui permet de regrouper plusieurs détenteurs de droit de chasse pour favoriser la gestion durable des espèces de Petit Gibier.

Cette démarche se fait à l'initiative des chasseurs qui souhaitent installer une souche naturelle ou améliorer les densités existantes.

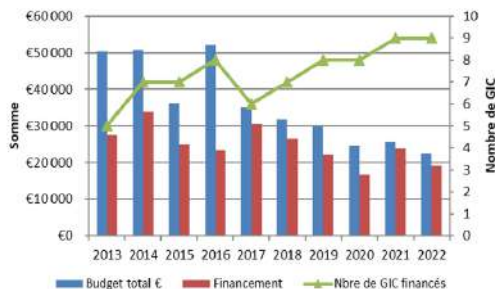
Le rôle de la FDC dans ces GIC, est d'apporter un soutien technique et financier.

GIC petit gibier

Le Conseil d'Administration de la FDC adopte annuellement un budget par GIC dont le montant est adapté à la surface du territoire et aux aménagements prévus dans leur plan d'actions. L'enveloppe globale était de 19 100 € sur la saison 2022-2023, elle est proche du budget total consacré aux actions engagées par les GIC sur leurs territoires.

Depuis 2007, l'enveloppe fédérale consacrée à ces aides (hors Jachères Faune Sauvage) a été de 321 000 €.

Pour 2023, 2 nouveaux GIC sont à l'étude, ce qui confirme l'ambition de la FDC31 à promouvoir la gestion du petit gibier.





Perdrix rouge et faisan

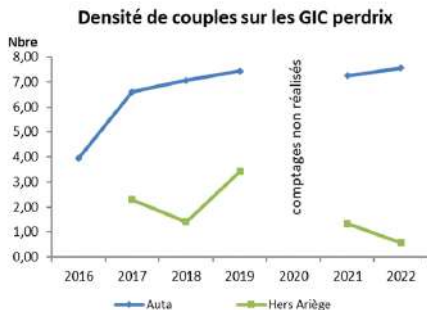


Perdrix

La méthode de comptage "au chant" dite "**magnéto**", effectuée par les chasseurs en collaboration avec la FDC31, est appliquée sur 14 circuits répartis dans les GIC conventionnés Gestion Durable de la perdrix rouge.

Après avoir été testée plusieurs années, elle donne une meilleure corrélation entre les chiffres obtenus et le "ressenti terrain".

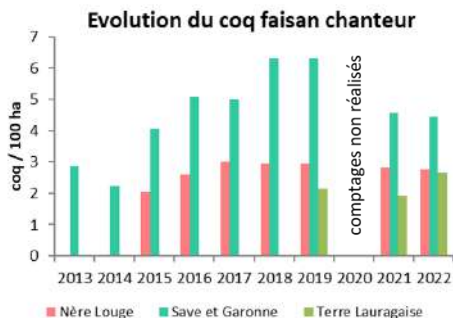
Les résultats sont consolidés par les comptages d'été. Cette année tous les circuits ont été prospectés sur les GIC Perdrix Auta et Hers-Ariège. Sur Auta la population de perdrix maintient un très bon niveau avec 7,56 couples en moyenne. Par contre le GIC Hers-Ariège connaît de nouveau une baisse significative avec 0,57 couples observés contre 1,33 l'an dernier et 3,41 en 2019, la meilleure année.



Faisan

Pendant la période de reproduction, les coqs faisan chantent, ce qui permet de les dénombrer.

100 points d'écoute sont localisés sur les territoires des 3 GIC conventionnés : Save-et-Garonne, Nère-Louge, et Terre-Lauragaise.



Le graphique ci-dessus nous montre que dans le GIC Terre-Lauragaise les résultats sont en hausse, avec plus de 2,66 coqs entendus au 100 ha. Pour ce jeune GIC, ces chiffres sont prometteurs !

Pour Nère-Louge, la densité baisse légèrement avec 2,77 coqs recensés contre 2,82 l'an dernier.

Sur le GIC Save et Garonne, qui est le plus ancien, la densité est d'un bon niveau avec 4,44 faisans vus au 100 ha mais baisse depuis quelques années.

Nous espérons que cette baisse soit provisoire.

Service suivi Faune Sauvage



Lièvre

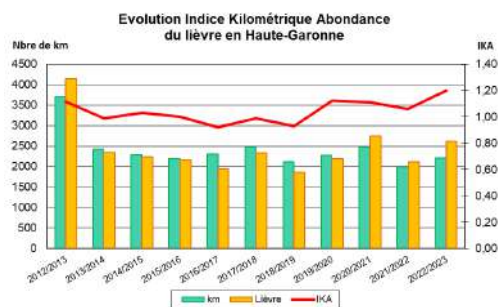


IK en hausse

Le lièvre présent dans tout le département fait l'objet d'un suivi par comptage de nuit aux phares de décembre à janvier. Plus de 2000 kms ont été parcourus cet hiver pour ce recensement.

Après plusieurs années de mauvaise reproduction et quelques épisodes d'épizootie, la valeur de l'IK s'est maintenue aux environs de 1. La jolie remontée de l'indice sur la saison 2019-2020, puis une stabilisation pendant 2 ans, se confirme cette année avec une valeur de 1,20 animal vu au km, de moyenne départementale. Ce très bon indice rassure les gestionnaires de ce petit gibier.

Cet hiver, nous notons 3 types d'évolutions.



- ◆ Les pays avec un IK en **augmentation** : les Coteaux du Gers et de Gascogne voient leur indice passer de 0,63 à 1,02 cette saison. Notons que cet indice est très disparate à l'intérieur de ce secteur de plaines et de pacages où le goupil est très présent. Le Pays Toulousain est en hausse avec un indice qui est passé de 0,72 à 1,07 animal vu au km.
- ◆ Le pays **stable** : après une année sans résultats, les Pyrénées Centrales retrouvent leur niveau de 2020-2021 avec un indice à 0,23. Cette valeur reste faible, l'habitat n'étant pas propice à sa reproduction.
- ◆ Les pays en **diminution** : le Pays Volvestre connaît une nouvelle baisse de son indice, et repasse légèrement en dessous de 1. Pour le Pays Lauragais, l'indice de 2,24 contre 2,46 l'an dernier, est lié à une volonté de recherche d'un équilibre agro-cynégétique.

62

Comptages nocturnes

Cet hiver 62 sorties nocturnes ont permis aux techniciens de la FDC31 accompagnés des chasseurs, de prospecter 120 communes.

55 autres ACCA ont été explorées par les chasseurs seuls, autorisés par une convention signée avec la Fédération (avec ou sans prêt de matériel).

Ainsi les ACCA apportent des données qui complètent celles du réseau de circuits historiques suivis par la FDC.



3

Espèces de
galliformes

Galliformes de montagne

175

compagnies
observées

Les trois espèces de galliformes de montagne présentes en Haute-Garonne : lagopède, grand tétras et perdrix grise, font l'objet d'un suivi quantitatif annuel par le service Suivi Faune Sauvage de la FDC 31.

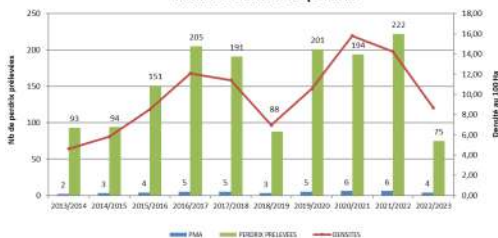
Comptages et prélèvements perdrix grises de montagne

Les valeurs de densité de perdrix grises sont obtenues par la réalisation de comptages aux chiens d'arrêt en été. Ce suivi permet de mettre en évidence que la taille des populations fluctue principalement sous l'influence des conditions météo qui conditionnent la qualité de la reproduction.

Après un très bon niveau de densité les 2 saisons précédentes (entre 14 et 16 oiseaux / 100 ha), les comptages de l'été 2022 sont de nouveau à la baisse. Cet été la densité est passée à 8,66 soit une baisse de 40%. Le PMA a donc été fixé à 4 perdrix par chasseur sur la saison 2022-2023.

Le graphique ci-contre indique également que les prélèvements de perdrix grises sont rigoureusement proportionnels à l'évolution de la densité.

Evolution du tableau de chasse, P.M.A et densité de perdrix



Cette année l'analyse des 255 carnets rendus, sur 281 distribués, révèle que 36 chasseurs ont prélevé 75 oiseaux.

Les carnets nous apprennent aussi que 175 compagnies avec un total de 1244 oiseaux, ont été observées. Cela représente une moyenne de 7,1 oiseaux par compagnie.

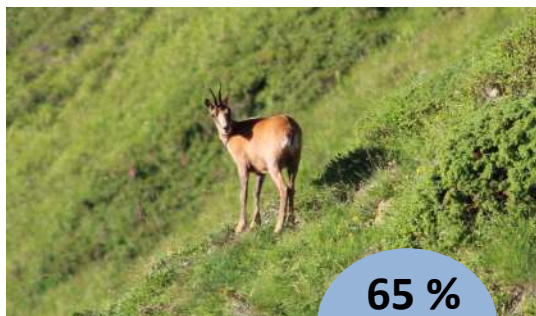
Autres Galliformes

Au vu des résultats des comptages 2022, pour la saison 2022/2023 :

- **Grand tétras** : pas d'attribution, moratoire 5 ans.

- **Lagopède** : aucune attribution n'a été donnée.

Service suivi Faune Sauvage



65 %
prélèvements

Isard

7
Unités de
Gestion

154
attributions

L'isard fait l'objet d'un suivi annuel sur la totalité de sa zone de présence.

Les conditions météorologiques ont perturbé et empêché la réalisation des opérations de recensement, durant ces 2 dernières années.

L'été 2022 n'a pas permis de faire un état des lieux des populations sur les massifs de Burat, Frontignes et Paloumère.

Voici les différentes tendances :

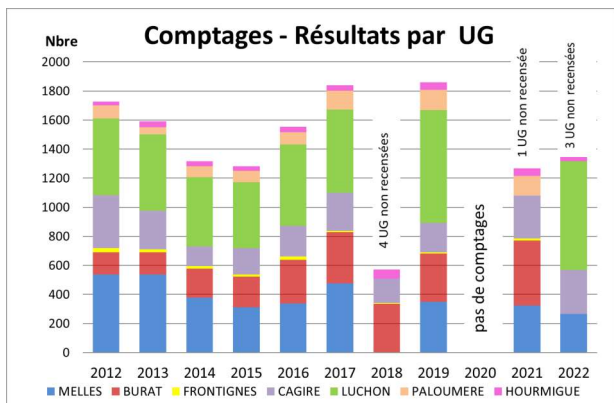
- Baisse significative de 18% des effectifs sur l'UG de Melles lors du recensement, l'attribution passe à 12 bracelets contre 20 l'an passé.
- Pour la seconde année, il a été recensé un bon niveau de population à Cagire, permettant d'attribuer 21 bracelets (20 l'an dernier).

- Le comptage luchonnais de 2022, a permis de confirmer le bon état des populations d'isards sur ce massif : l'attribution est de 46 bracelets.

- Après la nette amélioration des comptages sur Burat en 2021, et l'absence de résultats en 2022, ce massif conserve ses 47 attributions. Il reste le massif qui a le plus de bracelets cette saison, 1/3 de la totalité du département.

- L'absence de recensement sur le massif des Frontignes, et la faible densité constatée les années précédentes, ne permet pas d'obtenir d'attribution.

Pour le massif de Paloumère, où les comptages n'ont pas été possibles, l'attribution 2022-2023 a été maintenue à 23 bracelets.



Sur les 154 attributions, la FDC31 a eu un retour de 100 fiches de prélèvement, ce qui correspond à un taux de réalisation de 65% (nombre non définitif dans l'attente des derniers retours).

Dans certains massifs, où les effectifs sont moindres, en concertation avec la FDC31, les chasseurs ont choisi de prélever moins de 50% de l'attribution.

Chevreuil

26 %

des attributions
en tir d'été



Le tir d'été en progression

Aujourd'hui présent sur la totalité du département, le chevreuil connaît encore une progression maintenue de ses effectifs.

Pour mieux gérer les prélèvements, les gestionnaires ont développé la chasse estivale, appelée communément "tir d'été".

Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.

Sur le graphique ci-dessous, nous constatons que les attributions de tirs d'été sont en cons-

tante augmentation, et ont doublé en 10 ans.

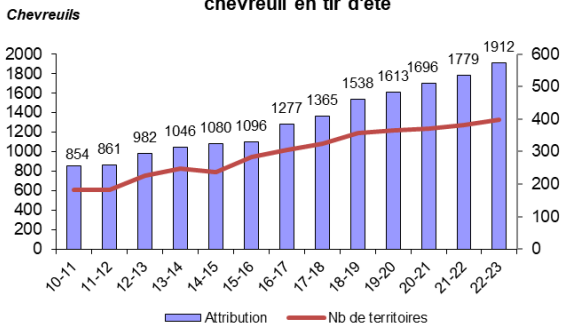
En 2022, plus de **1900** chevreuils étaient attribués pour la saison estivale, ce qui représente plus d'un quart de l'attribution départementale (7220).

Aujourd'hui l'attribution estivale moyenne par territoire demandeur est de l'ordre de 4,8.

A la fin février, 357 prélèvements ont été enregistrés via le site officiel de la DDT, comme le prévoit la réglementation.



Evolution des territoires et des attributions chevreuil en tir d'été



Évolution du chevreuil

Sur la saison 2022/2023, en tenant compte de l'évolution annuelle des populations de chevreuils observée,

7218 bracelets ont été attribués. Les prélèvements ont été réalisés à 86%.

Depuis la saison 2015-2016, nous constatons une augmentation constante de l'indice kilométrique. Cet hiver après avoir parcouru 2216 km, nous avons observé 2133 chevreuils, soit un IK de 0,75 de moyenne départementale contre 0,58 l'an dernier, une hausse de 30% !.

Le pays Pyrénées Centrales est la seule zone où l'IK diminue, avec un indice bas de 0.20 contre 0,29 l'an dernier.

Dans les Coteaux de Gascogne et du Gers, l'IK reste à un niveau très élevé depuis plusieurs années, il progresse encore cette saison et atteint 1,22 !

Le Volvestre suit sa progression avec un IK qui atteint 0,80 contre 0,71 la saison dernière.

C'est dans le Lauragais, après 2 années de baisse, que l'évolution de l'indice est la plus étonnante : IK est passé de 0,42 à 0,73 chevreuil vu au km. Le secteur du Frontonnais connaît le plus fort indice.

Dans le pays Toulousain, tout proche, la progression est également importante avec un indice qui est passé de 0,42 à 0,80.



7218
attributions

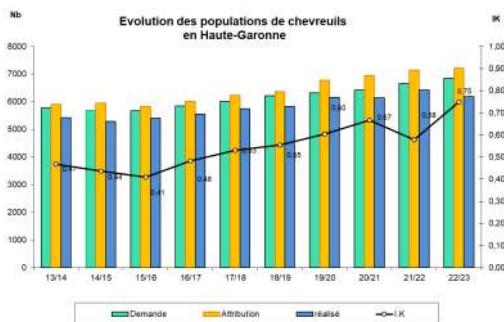
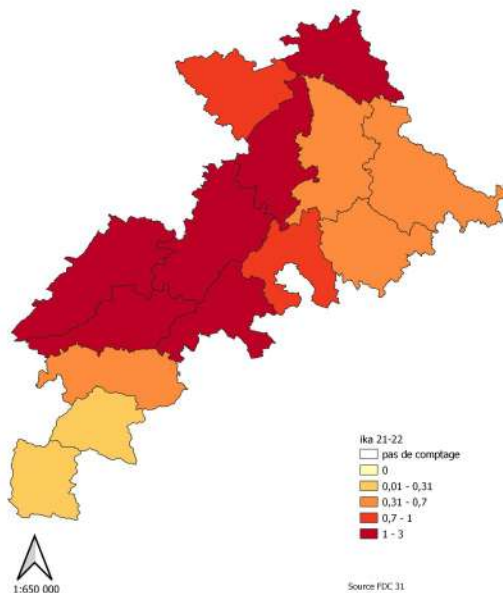


0,75

IK départemental



Indice kilométrique Chevreuil saison
2022-2023



Cerf

2706

bracelets
attribués



La progression quantitative et géographique du Cerf en Haute-Garonne avec des conséquences sur l'agriculture et la sécurité routière, a amené le conseil d'administration de la Fédération à proposer un dispositif inédit depuis la saison 2018-2019 pour diminuer les effectifs.

Pendant ces 4 saisons, les attributions ont augmenté de 37% alors que les réalisations plafonnent à seulement +11%.

Les observations obtenues dans les comptages de nuit indiquent que l'objectif recherché de diminuer les populations, n'est pas atteint.

Au vu de ce constat, la Fédération a mis en place une nouvelle procédure d'attribution dans le massif des Pyrénées Centrales, là où les populations sont les plus denses.

50 %

attribution
femelle

Quelle réalisation en 2022-2023 ?

2706 bracelets de Cerfs ont été attribués pour la saison 2022/23, soit une augmentation de 3,3%. Ce plan de chasse a été réalisé à 81 %, avec plus de 2180 prélèvements recensés à ce jour.

L'augmentation de la réalisation est principalement due au nouveau mode d'attribution et à la mobilisation des chasseurs.

La nouvelle règle mise en place dans le massif des Pyrénées depuis cette année, a pour objectif de stabiliser les populations de cervidés.

Evolution du plan de chasse Cerf



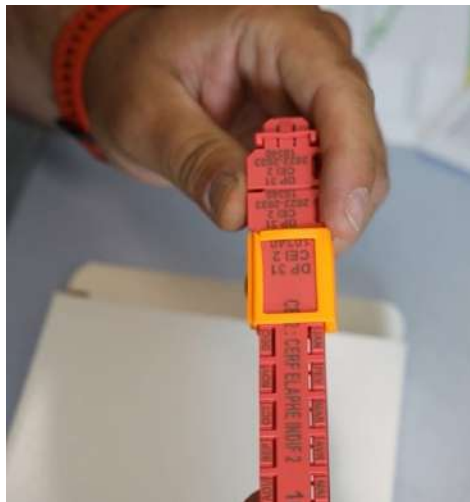
Nous n'avons pas encore le recul suffisant pour juger de l'efficacité de cette mesure de gestion, mais cette 1ère saison est prometteuse : 88% des attributions ont été réalisées dans les Pyrénées. Dans le reste du département, la réalisation du plan de chasse est en augmentation. Les CEI2, bracelets sur les zones de colonisation, quant à eux, ont été réalisés à 6%.



Une colonisation progressive

En 2016-2017 les attributions Cerf étaient réservées aux territoires du pays Pyrénées et à certains territoires situés au nord de l'A64. La proposition de la FDC31 qui a fait le choix de donner des bracelets à des attributaires qui ne paient que s'ils prélèvent l'animal, a eu du succès.

Aujourd'hui nombreux sont les territoires qui ont la possibilité de prélever un cerf là où les populations sont en voie de colonisation et principalement sur tout le pays Coteaux du Gers et de Gascogne et depuis cette année dans le Frontonnais.



Rappel de l'attribution 2022-2023

Une nouvelle procédure a été appliquée dans le **Pays Pyrénées Centrales uniquement**, là où le Plan de chasse était distingué par sexe et âge.

L'objectif reste de faire diminuer les populations dans ce secteur.

Avec quelles modalités ?

- Tendre vers une uniformisation des taux d'attribution par massif en remontant les plus bas vers le taux moyen défini.
- L'attribution est basée sur 50% de biches et

50% de CEI (Cerf Elaphe Indifférencié).

- Les bracelets CEM (Cerf Elaphe Mâle) et FDC (Faon De Cerf) sont supprimés et remplacés par le bracelet CEI qui peut être posé indifféremment sur un cerf, une biche ou un faon.

Le prix des bracelets est unique et fixé à 62€.

Pour tous les autres territoires , pas de changement dans les modalités d'attribution du Plan de chasse Cerf.



Tous les résultats sont issus des informations collectées par le service Faune Sauvage, mais aussi par l'envoi des données des chasseurs dans le respect des délais.

Sanglier

La fermeture de la chasse au sanglier étant le 31 mars, les chiffres donnés ne sont pas définitifs.

5835
prélèvements



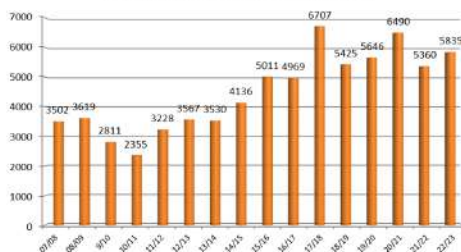
Le prélèvement départemental sanglier est en hausse avec 5 835 animaux prélevés cette saison, mais la situation n'est pas identique dans tous les pays cynégétiques.

Dans le pays Pyrénées Centrales, le nombre de sangliers prélevés est en augmentation, aux alentours de 1380 animaux alors qu'il était de 1200 la saison dernière. L'UG5 avec 50% d'augmentation et l'UG3 avec 25%, sont les secteurs les plus impactés.

Dans le pays Volvestre les tendances sont hétéroclites : l'UG 8 est en baisse de 17% alors que l'UG 14 est en hausse de 34%. Le total reste stable autour de 700 animaux prélevés.

Pour les unités de gestion des Coteaux du Gers et de Gascogne la situation est également très différente d'un secteur à l'autre. Les UG 10-11-12 voient leur tableau de chasse en régression, alors que l'UG 6 progresse de + 42% et l'UG9

Evolution des prélèvements sangliers



de 24%. L'UG 21 se maintient en dessous des 700 prélèvements. Au global, la tendance est stable.

Dans le pays Toulousain 800 sangliers ont été abattus, en augmentation de 37% après la baisse enregistrée la saison passée.

Dans le pays Lauragais, l'augmentation est constatée dans toutes les UG, avec 600 animaux prélevés au total, le secteur du Frontonnais étant le plus colonisé par la bête noire.

Du nouveau, côté recensement

Il n'existe pas de protocole de comptage fiable pouvant estimer les populations de sangliers. En fin de saison de chasse 2022-2023, dans le secteur de Bouconne, grâce à l'utilisation de lunettes thermiques, la FDC31 a testé la faisabilité de comptabiliser les animaux pour mieux appréhender les populations.

Les premières conclusions de ces sorties semblent confirmer l'opportunité du matériel et du



protocole. La méthode sera améliorée pour répondre aux questions de gestion.

Les points noirs en surveillance

Conformément au Plan National de Maîtrise du Sanglier, il a été mis en place une procédure réglementaire de définition des points noirs en Haute-Garonne. La carte ci-dessous localise les communes où les dégâts sont significativement les plus importants et récurrents au cours des 5 dernières années.

Pour la saison 2022-2023, 22 communes étaient en points noirs, 2 étaient entrantes et 4 sortaient de la liste.

Battues administratives

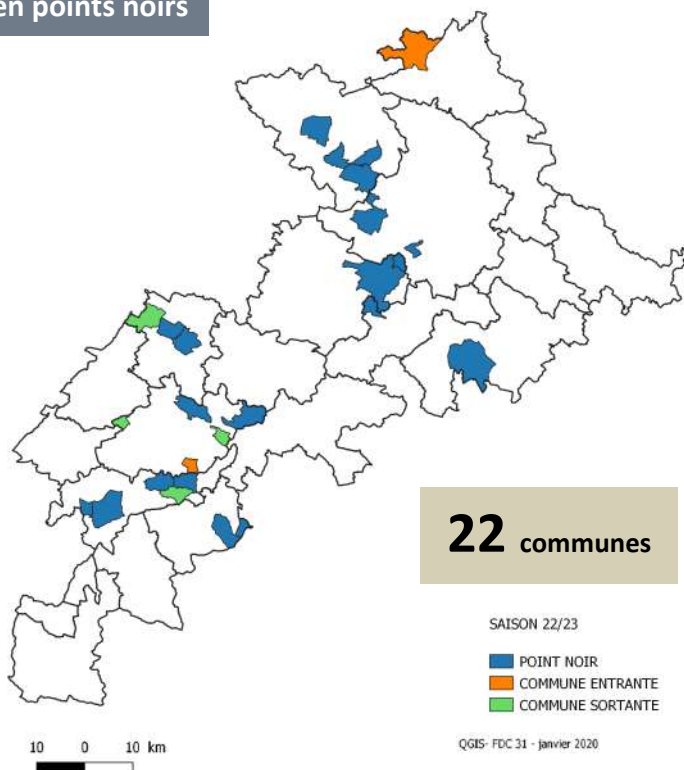
En dehors de la période de chasse, ou lorsque l'environnement ne permet pas une chasse dans des conditions sécuritaires, à la demande du Préfet, les lieutenants de louveterie interviennent pour organiser des interventions administratives.

Sur l'année 2022, **558 sangliers** ont été prélevés par ce moyen de régulation.

Situation des points noirs pour la saison 2022-2023

Liste des communes en points noirs

AURIGNAC
BARBAZAN
BEAUCHALOT
CINTEGABELLE
FRANCAZAL
FRONTON
LE FAUGA
LEVIGNAC SAVE
MARIGNAC LASPEYRE
MARTRES TOLOSANE
MONDONVILLE
MONTESPAN
MURET
PIBRAC
PINSAGUEL
PLAISANCE DU TOUCH
POINTIS INARD
SAUBENS
SAUVETERRE CGES
ST FRAJOU
THIL
URAU



Registre battue 2021-2022

Pour la saison 2021-2022, 780 carnets de battue ont été distribués aux adhérents territoriaux.

Sur ce nombre, 574 ont été retournés et exploités.

Les statistiques présentées ci-après concernent exclusivement le sanglier.

Pression de chasse

L'exploitation des données des carnets de battues nous informe sur la pression de chasse exercée sur le territoire.

Ainsi cette pression est basée sur 2 calculs théoriques de jours « possiblement » chassables, du 1er août au 31 mars, définis ainsi :

1) base sur un total de 3 jours de chasse par semaine + jours fériés, soit 108 jours

2) base sur un total de 2 jours de chasse par semaine + jours fériés, soit 72 jours

En partant de ces références, nous constatons



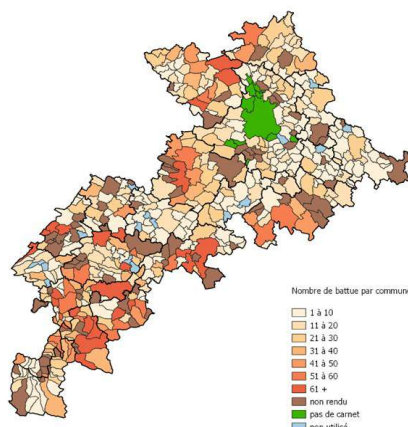
que sur la base 1, pour la totalité des équipes de tout le département, seul 17% du temps « possiblement chassable » est utilisé, et sur la base 2, seulement 25% .

Cela revient à dire que dans un cas comme dans l'autre la pression de chasse reste faible par rapport au potentiel de temps chassable.

En poussant cette analyse au niveau local, nous constatons que deux tiers des 450 équipes ont réalisé un maximum de 20 battues aux sangliers sur la totalité de la saison de chasse (voir carte ci-contre), et donc seulement 1/3 des équipes sont au dessus de 20 battues organisées sur toute la saison de chasse.

Observation et prélèvements

L'analyse par UG du nombre de battues, des observations et des prélèvements, montre que la situation est jugée « préoccupante » sur les UG 12, 18, 20 et 21. Sur ces secteurs, malgré des prélèvements à 60-70% de réussite, la population de suidés reste élevée. Preuve en est qu'à chaque battue organisée, il se voit 2.25 sangliers contre 1 dans les autres secteurs. Cette situation est confirmée dans certains secteurs de ces 4 UG, par la constatation de dégâts liés à la bête noire, qui ne baissent pas.



Nombre de battues par commune



Dégâts de gibier

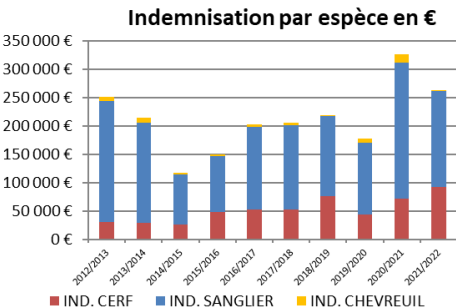
Saison 2021-2022 **272 000 €** indemnisés

L'enveloppe annuelle des indemnités liées aux dégâts fluctue entre 120 000 € et 350 000 €. Ces variations sont tributaires de la surface endommagée et du prix des cultures.

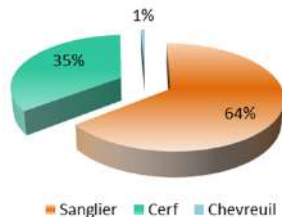
Sur la saison 2021-2022 cette enveloppe est estimée à 270 000 € toutes espèces confondues. Cette valeur sera affinée car les dossiers peuvent être indemnisés jusqu'à 2 ans après le sinistre selon la rapidité de réception des justificatifs liés aux contrats. À ce jour, il reste 10 000 € estimés à indemniser au titre de la campagne 21/22. Sur cette même saison, il y a eu 128 réclamants pour 193 dossiers.

Après 4 années de relative stabilité, puis un pic la saison 2020-2021, nous constatons une diminution significative des indemnités aux agriculteurs sur la saison 21-22.

La part d'indemnités consacrée au sanglier est la plus importante avec 170 000 € payés à ce jour, soit 64 % du total.



Répartition des indem. dégâts réglés par espèce



Aujourd'hui le cerf prend une place importante dans les indemnités avec 92 000 € soit 35% du total des dégâts, cette proportion a fait un bon de 13 points par rapport à la saison précédente. Le chevreuil quant à lui occasionne 1% de l'enveloppe totale.

En terme de répartition par culture, c'est le maïs avec 120 ha qui est la plus concernée en valeur d'indemnité. Les prairies avec 170 ha indemnisés viennent en seconde position en valeur. Les oléagineux, protéagineux et blés viennent ensuite avec 10 ha pour chacun.

Ce constat stimule l'investissement de la Fédération dans les orientations préconisées. La possibilité offerte aux chasseurs d'augmenter la pression de chasse, couplée à la mise à disposition de matériel de protection des cultures doit être maintenue voire améliorée.

Les nouvelles dispositions d'attribution de Plan de chasse cervidé devraient également avoir un impact sur les indemnités futures.





Plantation de haies dans le Lauragais

Milieu agricole

De nombreux projets pour améliorer les habitats de la petite faune de plaine.

En 2022, la FDC31 s'est particulièrement impliquée dans l'aménagement des milieux agricoles afin de créer et gérer des zones favorables au petit gibier et aux continuités écologiques.

Pas moins de 4 programmes ont été conduits par les équipes de la FDC (Agrifaune, Corribior, CIFF et Oc Coturnix) afin d'agir en faveur de l'amélioration des habitats de la petite faune de plaine en période estivale, de favoriser la Trame Verte et Bleue et la biodiversité par la mise en œuvre d'aménagements ou de pratiques agricoles, de protéger les habitats de la Caille des blés, d'implanter, de restaurer ou d'entretenir des parcelles implantées avec des Cultures d'Intérêts Faunistiques et Floristiques.

Plantation de haies champêtres : la FDC31 accompagne ses partenaires : CD31, APA.

Les Jachères Environnement

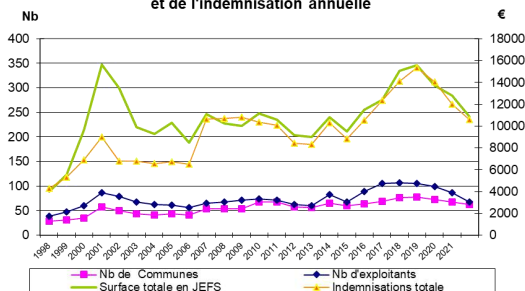
Faune Sauvage

Les JEFS sont des dispositifs agricoles et écologiques simples à mettre en place, que ce soit sur des parcelles ou sur les bandes tampons. Les jachères apportent l'abri et la nourriture nécessaires à un cortège faunistique dense.

De plus, il est avéré que le décalage de la date de broyage au 1^{er} septembre suffit à améliorer les zones de reproduction et d'élevage des jeunes.

La FDC31 va à la rencontre des agriculteurs au sein des GIC et des territoires de projets, afin de les amener à cette pratique et à les mettre en conformité avec leur déclaration PAC.

Evolution du Nb de communes, d'exploitants et de l'indemnisation annuelle



Ainsi cette année 241,5 ha de jachères ont été implantés. Ils sont répartis en : 204,5 ha en jachères classiques, 27,5 ha en jachères « bande tampon » et 9,5 ha en jachères adaptées.

Sur l'ensemble des contrats, la FDC31 indemnise les exploitants pour un montant départemental proche des 11 000 €. Un investissement à la hauteur de ses attentes, les comptages confirmant la bonne santé du petit gibier dans ces zones.

Couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique : le CIFF

Les CIFF complètent les contrats jachères, spécifiquement sur des parcelles non soumises à la PAC, afin de créer un couvert présent pendant l'hiver et entretenu pour de ne pas nuire à la faune sauvage.

Les contrats d'engagement sont liés à des territoires en GIC conventionnés. Ainsi pour la saison 2022-2023, nous comptabilisons 105 ha où les chasseurs évitent que les parcelles deviennent des friches.



Couvert de sarrasin millet



La gestion de l'interculture

La période après la moisson des céréales est souvent très critique pour la petite faune de plaine. A cette période, la modification paysagère entraîne de nombreuses pertes de nids et de jeunes individus dues à la prédation et au manque de ressources alimentaires. C'est pourquoi dans le cadre de la gestion du petit gibier dans les GIC et du projet Caille Oc' Coturnix, la Fédération des Chasseurs a investi du temps et de l'argent en faveur de la gestion de l'interculture. Ainsi près de 21 exploitations (soit 32 parcelles) réparties dans les différents

projets se sont engagées à conserver les chaumes avec une implantation de sorgho fourrager ou radis fourrager avant le passage de la moissonneuse ou après le 15 septembre. Cette année, 165 ha ont été implantés selon les préconisations de la FDC31 en faveur de la biodiversité.

Les résultats se font ressentir rapidement, les suivis et les dires des chasseurs locaux montrent la présence significative de petit gibier et de caille des blés sur ces parcelles aménagées.



Implantation et pousse estivale



broyage en octobre

Des jeunes en service civique accompagnent la FDC31 dans le bon fonctionnement des projets



En 2023, la FDC31 continuera cette implication dans l'aménagement du territoire à travers le nouveau projet « Habitats Trame Verte et Bleue » qui regroupe l'ensemble de ces projets.

Appui TVB : Nos clés de lecture au service des collectivités

Initié en 2022, le projet d'appui à l'identification et à la prise en compte de la Trame Verte et Bleue s'est achevé le 31 décembre dernier. Ce projet, qui a permis d'accompagner les PETR du Pays Comminges Pyrénées et du Pays Sud Toulousain, ainsi que Toulouse Métropole, la Communauté de Communes du Volvestre et la Commune de Saint-Orens-de-Gameville, est un réel succès.

Le projet s'est ainsi attaché à consolider les mesures de compensation de l'extension de la carrière d'Aurignac en faveur des déplacements du grand gibier, mais aussi de proposer des mesures permettant de concilier les activités touristiques et pastorales et les espaces favorables aux galliformes dans les Pyrénées.

Il a également été question de réaliser une étude de la qualité écologique des gravières du territoire du Sud Toulousain, pour engager avec les élus locaux une réflexion quant à leur devenir au regard de projets photovoltaïques flottants en fort développement sur le secteur.

Une étude de la continuité écologique des linéaires de haies dans les secteurs agricoles avec appui de la collectivité pour identifier les moyens de recréer des linéaires, a été conduite avec l'aide de 5 étudiantes de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse encadrées par la FDC31.

Enfin, un travail de diagnostic des ouvrages



franchissables ou potentiellement franchissables par la faune sauvage sur l'A64 et le canal de Saint-Martory, a été livrée aux élus.

Plusieurs autres réflexions ont abouti à la priorisation des continuités écologiques des ongules sur la métropole toulousaine dans le cadre des projets de Grands Parcs de l'Hers et du Touch, ou bien à des fournitures de données visant l'élaboration des Trames Vertes et Bleues des communes et intercommunalités.

Ce projet, riche en résultats et en enseignements, tant pour les collectivités que pour la Fédération, a donné lieu au recrutement d'un volontaire de Service Civique sur 8 mois et d'un jeune collaborateur sur 1 mois.

Les résultats se traduisent aujourd'hui par une réelle volonté des collectivités de poursuivre les travaux avec la Fédération et les chasseurs, et d'en engager de nouveaux.

Le service Environnement les prend au mot et engagera de nouvelles actions partenariales dès 2023 dans le cadre du projet Via Fauna.

Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution :





Friches urbaines

La requalification des friches urbaines s'est poursuivie pour limiter les impacts du sanglier en ville.



Depuis 2013, le service Environnement de la FDC31 travaille conjointement avec les services de l'État et les Lieutenants de Louvèterie à la sensibilisation pour une meilleure gestion des friches urbaines par les communes et les propriétaires. Cette année, la commune de Saint-Orens-de-Gameville a souhaité profiter à nouveau de l'accompagnement fédéral.

Le sanglier s'installe au sein de l'agglomération toulousaine à la faveur de parcelles non entretenues par leurs propriétaires.

La FDC31 et ses partenaires ont poursuivi les travaux conduits dans le cadre du projet régional Oc'Sanglier, tout en développant le partenariat existant avec la commune de Saint-Orens initié l'année dernière. Après avoir participé à l'entretien du bois du Bousquet, le service Environnement a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'aménagement écologique de près de 5 hectares de friches sur la commune.

L'objectif : réduire l'habitat du sanglier dans le tissu urbain pour le rendre moins favorable à l'espèce, sans impacter voire même pour améliorer l'habitat des autres espèces en recréant des haies et de petits îlots boisés.

Les travaux, financés à 100% par les propriétaires et livrés fin janvier 2023, ont été plébiscités par la collectivité. Si certains riverains ont milité pour un broyage plus important que les 80% effectués, la Fédération a rappelé que l'enjeu n'était pas de détruire les habitats de la faune sauvage mais bien de trouver un compromis rendant la présence du sanglier acceptable.

Afin de ne pas s'arrêter en si bon chemin et pour pouvoir répondre aux demandes des autres collectivités du sud-est toulousain confrontées à la même problématique, la Fédération haute-garonnaise vient d'effectuer deux nouvelles demandes de financement auprès de la Région Occitanie, pour l'animation, et auprès de la DREAL Occitanie, pour une aide au financement de travaux des propriétaires les plus modestes.





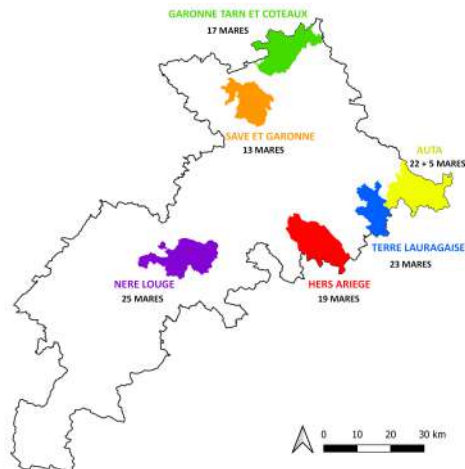
A travers le projet MILEOC, la Fédération a poursuivi son implication auprès des GIC du département pour leur permettre de continuer à améliorer les habitats du gibier en parallèle à leur gestion cynégétique.

Le projet MILEOC est un projet régional décliné au niveau départemental. Il vise à sensibiliser les acteurs locaux (chasseurs, agriculteurs, élus, habitants) aux enjeux écologiques de leur territoire, mais aussi à améliorer les connaissances sur les milieux humides. Concrètement c'est par le biais des GIC que les actions de restauration ou d'amélioration des pratiques de gestion, sont mises en œuvre au bénéfice de la biodiversité. Après un recensement et une caractérisation des mares existantes, des solutions techniques sont proposées pour restaurer les milieux humides prioritaires.

Cette année, le projet s'est décliné sur le territoire du GIC Terres Lauragaises. Un inventaire des mares existantes a été réalisé avec l'aide des chasseurs locaux, experts de leur territoire. Puis une priorisation a été appliquée en tenant compte des critères tels que le maintien et le renforcement des continuités écologiques, ou la faisabilité technique des opérations. La FDC31 a ensuite réalisé des plans d'aménagement des mares prioritaires, en concertation avec ses adhérents, puis a con-

Milieu humide

124 mares restaurées en 5 ans



duit une consultation auprès de prestataires pour la réalisation des travaux de restauration. Ce projet a permis de s'adjoindre d'une personne chargée de son animation auprès des différents partenaires et du suivi des travaux.

En 2022, 23 mares ont été restaurées sur le GIC Terres Lauragaises, portant le nombre à 124 mares restaurées en 5 ans par les chasseurs de Haute-Garonne. Une réussite plébiscitée par tous !

Le projet, bien que renommé « Habitat Trame Verte et Bleue », se poursuivra en 2023 sur le département et donnera lieu à une vaste campagne d'inventaire visant à démontrer les bénéfices des travaux conduits par les chasseurs dans le maintien des zones humides.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional, l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

SIA, faites vos déclarations avant le 1er juillet 2023 !



Le SIA est le nouveau **Système d'Information sur les Armes**. Son objectif est de sécuriser le **contrôle des armes** en assurant une meilleure traçabilité de celles-ci, mais également de **simplifier les démarches réglementaires** lors de l'achat, de la vente ou de la transmission.

Qui doit faire la déclaration ?

Tous les détenteurs d'armes à feu devront déclarer leurs armes sur le site du SIA. Chaque détenteur devra d'abord créer son compte et mettre à jour son «râtelier numérique».

Les chasseurs détenteurs d'armes à canon(s) rayé(s), armes semi-automatique ou à répétition à canon lisse, armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon acquises ou détenues depuis le 1er décembre 2011, sont concernés.

Pour les chasseurs ne détenant que des armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon - donc type juxtaposés, superposés ou «simplex» à canon(s) lisse(s) - qu'ils possédaient avant le 1er décembre 2011, pas d'obligation de créer le râtelier numérique, mais la déclaration est conseillée.

Pourquoi créer son compte détenteur SIA

C'est une **OBLIGATION réglementaire**.

De plus, si votre compte n'a pas été créé, l'armurier ne pourra ni vous vendre une arme, ni valider la transaction de particulier à particulier.

Comment créer son compte sur le SIA ?

Vous devrez créer votre compte avant le 1er juillet 2023 afin de conserver le droit de déte-

nir vos armes. Pour cela, se rendre sur le site du gouvernement: sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

La déclaration étant numérique, avant toute démarche, vous devez vous munir de plusieurs documents scannés : carte d'identité, justificatif de domicile, permis de chasser et validation du permis de chasser.

En suivant le Tuto, disponible sur le site de la FDC31 Réglementation/Les Armes, vous trouverez des conseils pour créer votre compte.

Que retrouve-t-on sur son râtelier numérique ?

Un lien avec le RGA sera fait automatiquement dès que vous serez identifié. Si la connexion se fait bien, vous verrez apparaître toutes vos armes détenues, déclarées depuis 1995 en Préfecture. **Attention ! Certaines données risquent d'être manquantes ou erronées, vous devrez les modifier.**

Comment modifier ou ajouter des armes ?

Vous devrez ajouter à votre râtelier toutes les armes non répertoriées mais que vous possédez ainsi que celle non soumises à déclaration obligatoire telles que les armes à canon(s) lisse(s) évoquées précédemment.

Sachez également que toute arme « passant » par un armurier pour réparation par exemple, sera automatiquement entrée dans le SIA.

Le compte SIA permettra aussi de générer sa carte européenne d'armes à feu.

Aujewsky : la maladie qui s'attaque aux chiens.

La maladie d'Aujeszy est une maladie virale hautement contagieuse, chez les suidés (cochons et sangliers), et qui peut être transmise aux chiens par les sangliers.

Il est important de vous rappeler que **cette maladie virale n'est pas une zoonose, donc pas transmissible à l'homme**. La viande des animaux malades est consommable.

Cette maladie touche le système nerveux central. Chez les cochons, elle évolue rapidement vers une encéphalite mortelle (en 48 heures). Chez le sanglier, faute de pouvoir les observer, nous ne connaissons pas l'évolution de la maladie.

Chez le chien c'est souvent la gueule qui est touchée, car il est essentiellement exposé en mangeant des abats contaminés ou en mordant un sanglier contaminé. Les démangeaisons provoquent un prurit automutilant caractéristique. D'autres symptômes peuvent vous alerter : perte d'appétit, fièvre persistante, troubles nerveux. La mort du chien contaminé intervient dans les 2 ou 3 jours. La maladie d'Aujeszy est appelée aussi la « pseudo-rage » à cause de ces symptômes nerveux. A noter qu'elle n'est pas contagieuse entre chiens.

La maladie est inapparente chez le sanglier. C'est donc souvent parce qu'un chien meurt d'Aujeszy que l'on s'aperçoit de la présence de la maladie dans un département. Nos chiens servent en quelque sorte de sentinelles ...



Les mesures de précaution sont donc importantes, car elles demeurent les seuls moyens de « protection » pour nos chiens de chasse.

Voici quelques recommandations à respecter pour limiter une éventuelle transmission à un chien lors de vos parties de chasse :

- Ne pas donner de produits crus de sanglier aux chiens (particulièrement les abats et surtout les poumons, foyer de contamination)
- Le virus n'est pas détruit à la congélation. Ainsi, la seule façon de réduire le risque de contamination par la viande de sanglier est de la faire bien cuire.
- Désinfecter dès que possible les plaies de chasse.
- Ne pas dresser des chiens trop « mordants » ... autant que possible.

Il n'existe pas de vaccin spécifique pour les chiens. Toutefois, un vaccin porcin existe et certains vétérinaires ont proposé de vacciner les chiens. La FNC mène une étude afin de mesurer l'efficacité et l'innocuité de ce vaccin. Les résultats de cette étude n'ont pas été encore communiqués.

Prévenez votre vétérinaire si vous constatez un comportement suspicieux de votre chien.

39 000
visiteurs

Site internet,
communication réussie

Cette année encore le site internet a connu un bon taux de fréquentation .

39 000 internautes ont consulté les pages de la Haute-Garonne durant l'année 2022.

138 000 pages ont été visualisées sur les actualités, la réglementation, la validation du permis de chasser et la formation.

Une baisse par rapport aux deux dernières années, qui étaient exceptionnelles du fait de l'actualité sanitaire liée à la Covid-19.

Notons que plus de **50** publications dans la rubrique actualités, ont ponctué l'année 2022. Opérations techniques et environnementales, bilans par espèces avec les carnets cynégétiques, information des associations partenaires, salons, actualités nationales, ont permis aux chasseurs de trouver les informations recherchées. Nous n'avons pas manqué de vous informer de notre déménagement en mai, un grand changement pour tous !

Chasse sur son 31

Notre revue annuelle est envoyée aux 11 000 chasseurs et à toutes les mairies du département, avant l'ouverture générale de la chasse. Elle présente les missions de la FDC 31 en matière de gestion de la faune sauvage et d'aménagement des territoires, elle traite aussi de sujets réglementaires, sanitaires ou nationaux. Cette année un dossier complet traitait des études d'impact des projets industriels sur nos territoires de chasse. Vous avez pu lire également l'information sur le SIA ou encore en apprendre un peu plus sur la bécasse des bois.



Newsletter L'actualité cynégétique a été envoyée à 8500 abonnés par 3 newsletters durant l'année 2022. Ce mode de communication est très apprécié des utilisateurs du numérique qui ne viennent pas régulièrement consulter les actualités.

Contacts Presse

Avec la volonté d'informer le grand public des initiatives de la Fédération, un réseau de contact presse papier et audiovisuel est utilisé pour élargir la couverture médiatique.

Le salon d'Auterive, l'incontournable !

Depuis des années, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne est présente à la fête du Chien et de la Chasse, le 1er week-end de juillet à Auterive.

Après une interruption en 2021 pour cause de Covid, l'ACCA d'Auterive et en particulier son Président Jean-Bernard TESSAROTTO, ont été heureux de vous retrouver à ce salon toujours très populaire. Cette année c'était le Porcelaine qui était à l'honneur, des chiens appréciés par les passionnés et les visiteurs !

La Fédération a pu vous accueillir sur son traditionnel stand. Rendez vous en 2023 pour la prochaine édition !

Service Guichet Unique

Tous les ans, les chasseurs doivent acquérir leur validation annuelle pour pouvoir chasser. Le service Guichet Unique de la FDC, leur propose des ventes en ligne, à l'accueil ou par correspondance.

En Haute-Garonne, sur la saison 2022/2023 nous comptabilisons près de 10 940 chasseurs ayant validé dans notre département (hors validations temporaires).

Après la forte chute de 2019-2020 liée à la réforme de la chasse, la baisse des validations a été moins conséquente les 2 années qui ont suivi. Sur la saison 2020-2021, la baisse était de 1.32% et de 0.38% sur la saison 2021/2022..

Sur la saison cynégétique 2022/2023, nous avons retrouvé un niveau plus conséquent de

10 940

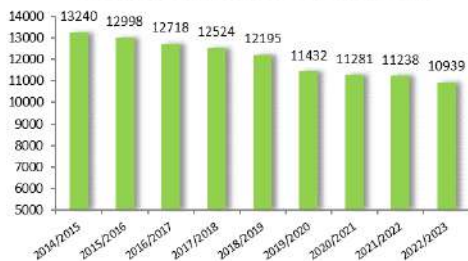


encore l'amélioration des conditions d'inscription des chasseurs venus de l'extérieur, peuvent être aussi des facteurs favorables.

Les validations nationales, avec leur prix attractif, ont légèrement progressé. Sur la saison 2022-2023, en additionnant les 379 validations « nouveau chasseur », 56% ont choisi la validation nationale.

Ce chiffre confirme l'évolution de la pratique de la chasse dont les adeptes sont à la recherche de découvertes et de convivialité dans toutes les régions françaises et dans le Sud-Ouest en particulier.

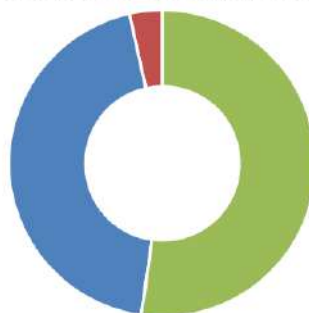
Evolution du nombre de chasseurs



baisse avec un taux de 2.66 %, ce qui correspond à un peu moins de 300 validations.

Notons que les validations « nouveaux chasseurs » progressent tous les ans, expliqué sans doute par la communication entreprise par la FNC et aussi le besoin d'un retour à la nature constaté depuis le Covid. D'autre part, les actions entreprises par la FDC31 pour favoriser l'accueil sur les territoires (jchasse31.fr), ou

Répartition des validations



■ Départemental ■ Nouveau chasseur ■ National

Autres chiffres clés

- ◆ 379 validations nouveaux chasseurs
- ◆ 8363 assurances chasse contractées
- ◆ 20 parrainages



Vie fédérale

Le élus de la FDC31

Les élus représentent la Fédération de la Haute-Garonne dans tout le département. Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



Christophe Izard



Amandine Breque



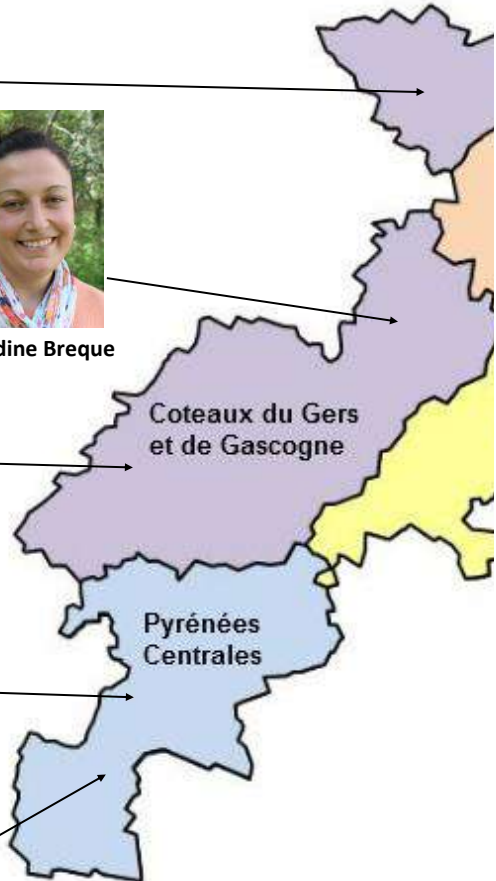
Bernard Duquesne



Jean-Pierre Niccoli



Guillaume Ader



Vie fédérale

Le élu de
la FDC31



Didier Merle



Jean-Jacques Ramade



Alain Messal



Christophe Jean



Christophe Sinigaglia



Joël Ballestrin

Représentant organisa-
tions territoriales
hors ACCA/AICA



Jean-Bernard Portet

Vie fédérale

Le personnel fédéral

L'ensemble du personnel de la Fédération de la Haute-Garonne a œuvré durant toute la saison 2022-2023.



Sébastien Déjean



Fabrice Aliacar



Arnaud Gaujard



Johan Roy



Annick Mulot



Florian Arroyo



Virginie Audouy



Cédric Cabal



Michael Lapeyrade



Geoffrey Darmani



Julie Grézeleau



Romain Mongeot



Camille Bergé



Quentin Bader



Florian Lachèze



Louis-Jean Labrande

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC : Dorian, Camille, Adrien, Shania..

ORGANIGRAMME DES SERVICES



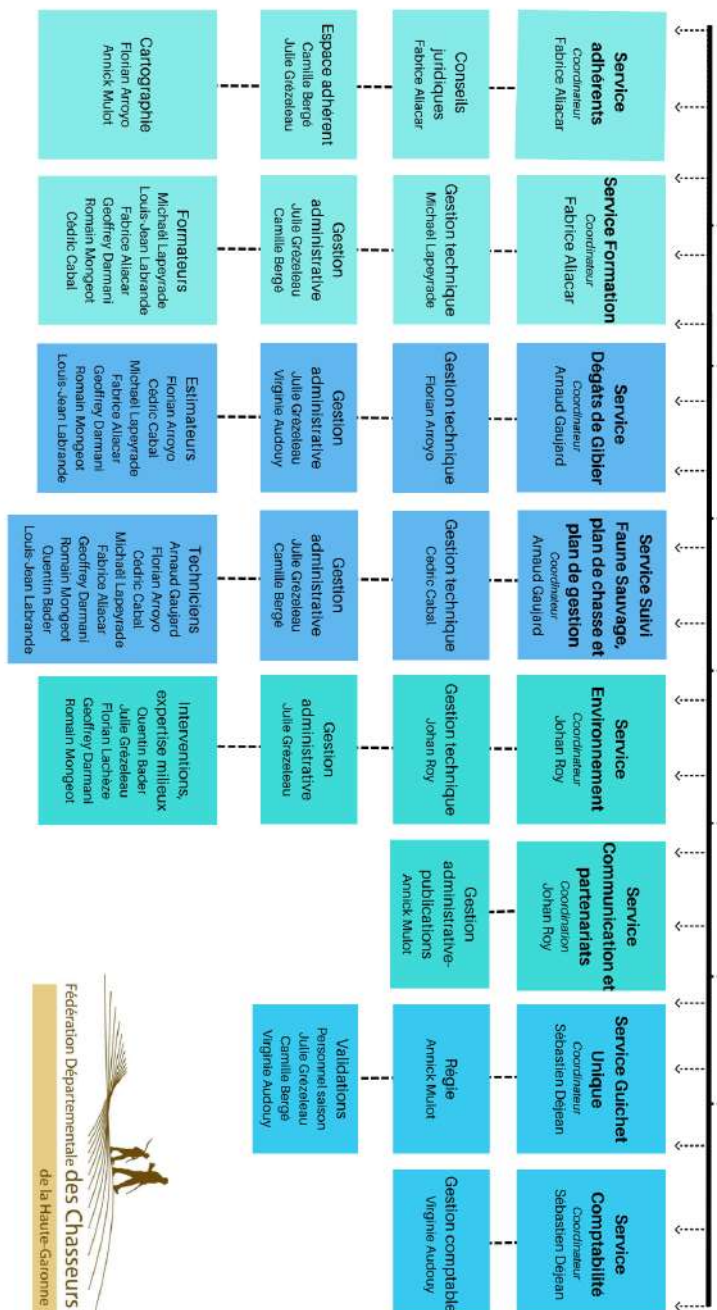
RESPONSABLE DES SERVICES
SÉBASTIEN DÉJEAN

Coordination de l'ensemble des services de la FDC31
Relations avec le Président et le Conseil d'Administration



Accueil physique et téléphonique

Camille Bergé - Virginie Audouy - Julie Grézeleau - Annick Mulot



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Garonne

Le cabinet Pierre-Antoine OURLIAC,

vous accompagne depuis 35 ans !

C'est votre
assurance chasse
Responsabilité civile
OU
Formule complète
(accident, invalidité et chiens)

C'est aussi
la 1^{ère} validation
OFFERTE⁽¹⁾
pour les nouveaux chasseurs

(1) Détail complet de l'offre sur www.cabinetourliac.fr

NOS PRODUITS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

- AUTO / MOTO
- RESPONSABILITE CIVILE
- HABITATION
- DOMMAGES AUX BIENS
- ACCIDENTS DE LA VIE
- VEHICULES PRO.
- PREVOYANCE
- GESTION DE PATRIMOINE



OURLIAC
CABINET D'ASSURANCES

15 bis, rue du Languedoc - 31000 Toulouse
05 34 45 51 45 - contact@cabinetourliac.fr

Pensez à consulter le site internet de la FDC31



Retrouver nous à l'adresse : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/>

Des informations utiles toute l'année, des fiches techniques par espèce, l'actualité cynégétique, les dates d'ouverture et de fermeture, les formations permis de chasser, piégeurs, gardes chasse, arc

Inscrivez-vous sur jchasse31.fr, le programme de publication des offres d'accueil des territoires pour les chasseurs.

 **jchasse31.fr**



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Garonne

Fédération des Chasseurs 31
23 chemin de Laveran—CS 90002
31390 CARBONNE
Tel : 05.62.71.59.39

Courriel : fdc31@chasseurdefrance.com


TRACERF
La Traçabilité du gibier